NUMÉRO SPÉCIAL /15 septembre 2012



LE TRANSPORT À LA DEMANDE



Un nouveau service à la population

A partir du 25 septembre 2012, la ville de Clermont l'Hérault met en place un service de transport à la demande (TAD), sur réservation préalable au plus tard la veille de votre déplacement, avant 17h30. 26 points d'arrêt TAD sont desservis, assurant un véritable maillage du périmètre communal.

■ Pourquoi un service de *TAD* à Clermont l'Hérault ?

Le développement urbain a élargi le périmètre de la commune et éloigné les habitants des zones de concentration des services et des commerces. Faute de moyens de transport, un certain nombre de Clermontais sont dépendants de tiers pour se déplacer, notamment les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées... Pour répondre à leurs besoins, la municipalité a décidé d'expérimenter le transport à la demande.

■ Qu'est-ce qu'un service de transport à la demande ?

Le transport à la demande est un service de transport public qui fonctionne sur réservation. Il est ouvert aux administrés et limité au périmètre de la commune. Il consiste à conduire les usagers, à leur demande, d'un point de départ (souvent l'arrêt à toute proximité de leur domicile), vers un point de destination (par exemple les administrations et les services publics ; les services médicaux et paramédicaux ; les banques, magasins et commerces ; le marché, la gare routière, les zones d'activités commerciales...).

■ Une expérimentation sur six mois

Le service de TAD est mis en place pour une période expérimentale de six mois. Celle-ci permettra d'évaluer la pertinence du service et les besoins de la population, notamment l'ajustement des tranches horaires. Si elle s'avère concluante, elle sera renouvelée pour une seconde période de six mois.
Une desserte du lac du Salagou est également envisagée à partir de l'été 2013.

■ Le *TAD* MODE D'EMPLOI

Le principe du TAD est simple : sur appel téléphonique préalable (la veille de votre déplacement, avant 17h30 au plus tard), un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt "TAD Clermont" que vous avez choisi et vous conduit au point d'arrêt le plus proche de votre destination. C'est un service dit "**d'arrêt à arrêt**".

A noter : les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les bagages et les animaux de petite taille sont acceptés sans supplément, sous réserve de place disponible.

■ Quels sont les jours de fonctionnement du *TAD* ?

Le service fonctionne 5 jours sur 7, par demi-journées :
les mardi et jeudi après-midi de 14h30 à 17h 30, les mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h.
Il ne fonctionne pas les dimanches, lundis et jours fériés.

■ Combien ça coûte ?

Chaque trajet est facturé à un tarif unique : **0,50 €** (payable directement au conducteur).

RÉSERVATION préalable obligatoire

Pour bénéficier d'un transport, vous devez **effectuer votre réservation par téléphone, au plus tard la veille avant 17h30 pour le lendemain**, en appelant **TAD-Clermont : 04 67 96 43 38** * *Ouverture des réservations : 17.09.2012*

LES 26 POINTS D'ARRÊT *TAD* : Voir au verso

TAD Clermont-PLAN DES ARRÊTS

Réservation obligatoire 04 67 96 43 38

Transport d'arrêt à arrêt, sur réservation téléphonique la veille avant 17h30,
Les mardi et jeudi après-midi de 14h30 à 17h30, les mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h.

SECTEUR 1

- 1- Les Bories/Les Pins
- 2- Ségala/Patchway
- 3- Hector Berlioz/MAS
- 4- Jules Verne/Parking
- 5- L'Oratoire

SECTEUR 2

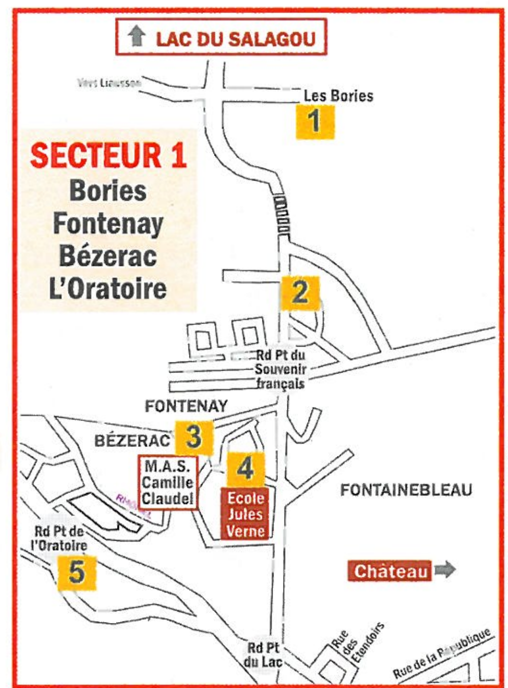
- 6- Rue du Marché/Griffe
- 7- Coutellerie/Station
- 8- Victor Hugo/Lycée
- 9- Colonel Pagès
- 10- Vigné d'Octon/CCAS
- 11- Gambetta/Salengro
- 12- Mal Foch/face M.L.J.
- 13- Gare routière/OT
- 14- Hôpital local/MMG
- 15- R. Lacombe/Madeleine
- 16- F. Giroud/EHPAD Ronzier-Joly

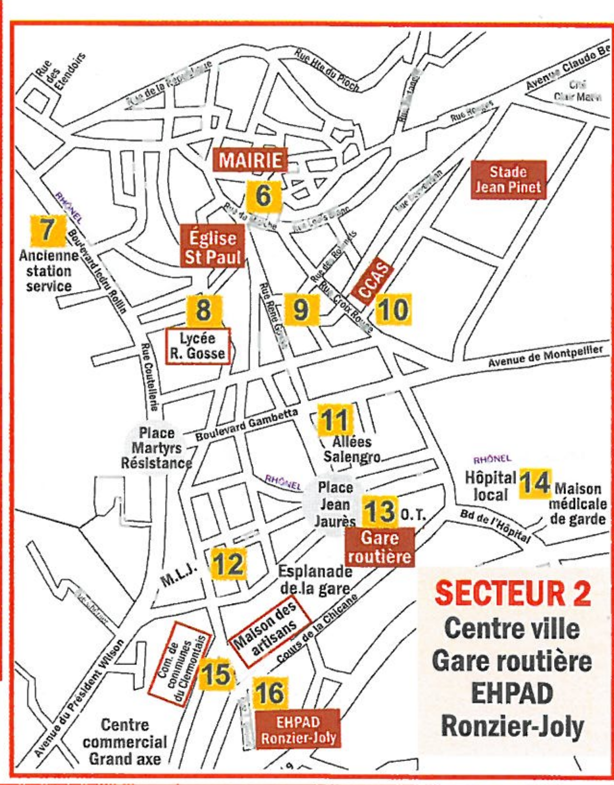
SECTEUR 3

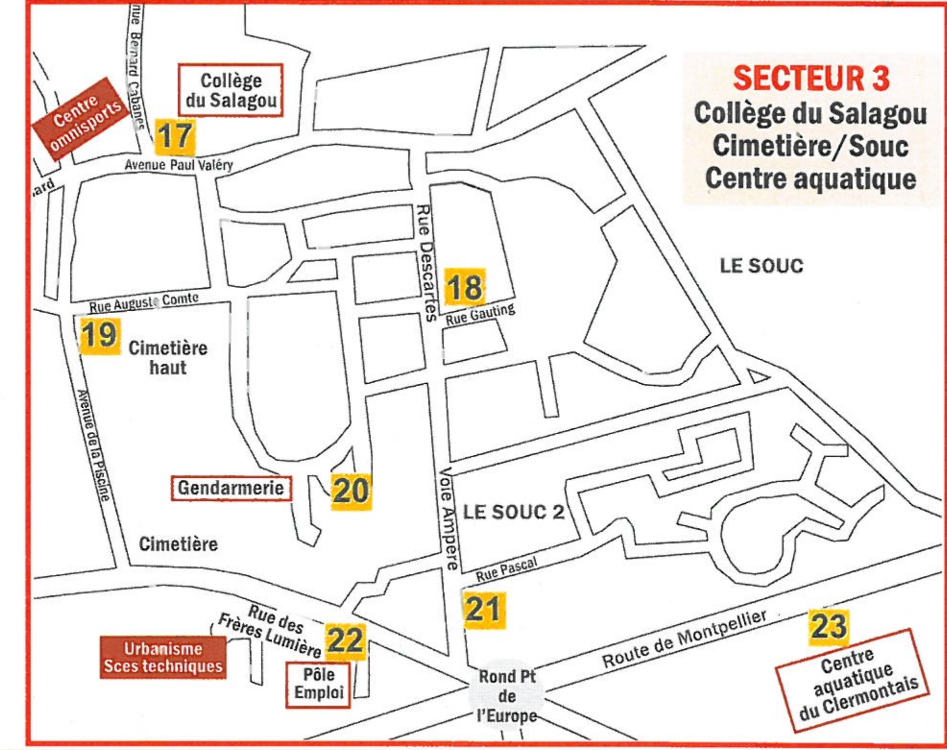
- 17- B. Cabanes/P. Valéry
- 18- Gauting/Boulodrome
- 19- A. Comte/Cimetière haut
- 20- Jean Moulin/Gendarmerie
- 21- Ampère/Pascal
- 22- Frères Lumière/Pôle Emploi
- 23- Centre aquatique

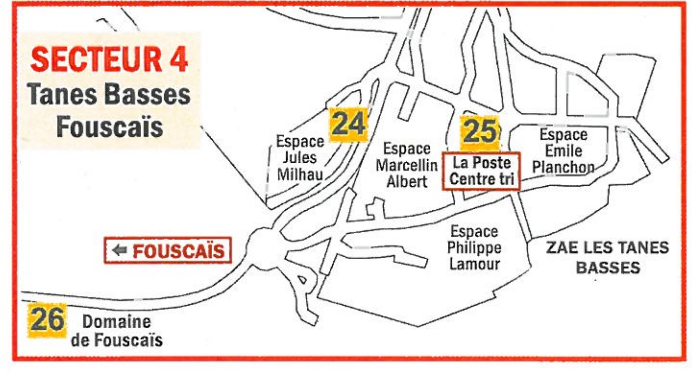
SECTEUR 4

- 24- Esp. Jules Milhau
- 25- Tanes basses/Centre Postal
- 26- Fouscaïs/Domaine









6 Repère Arrêt TAD : marquage au sol





Imprimé sur papier recyclé